

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

PAR DOMINIQUE LEVET, PROFESSEUR HONORAIRE D'HISTOIRE ET DE SCIENCES POLITIQUES ; INSTITUT AGROPARISTECH

AVANT TOUTE CHOSE : EAU = VIE

Le thème que nous abordons aujourd’hui est une question existentielle. Il en va de l’avenir de l’Humanité.

Or, plusieurs menaces pèsent sur l’eau :

- La raréfaction et la baisse de qualité de la ressource ;
- La privatisation, en prétextant d’une protection et d’une meilleure gestion de la ressource ;
- La marchandisation de l’eau. D’ores et déjà l’eau est entrée sur les marchés spéculatifs :

- « *Les agriculteurs n’ayant plus les moyens de se payer de l’eau devront changer de secteur d’activité pour laisser la place à ceux qui en ont les moyens* » Mike YOUNG (Australie).
- « *Il faut faire en sorte que les gens payent le vrai prix de l’eau, pour qu’ils comprennent qu’il y a un coût à chaque gorgée* » Willem BUILER, de la Citigroup (Bce américaine).
- « *Ce n’est pas parce que l’eau c’est la vie qu’elle ne doit pas avoir un prix* » Willem BUILER.

Pour l’O.N.U. la financiarisation de l’eau est un danger pour les droits humains.

Aussi : elle en a fait un « objet politique », un « bien commun » auquel elle a donné un cadre juridique international.

La Résolution du 28 juillet 2010 fait du « *droit à l’eau et à l’assainissement un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l’exercice de tous les droits de l’homme.* »

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

Les hautes vallées alpines nous donnent de nombreux exemples historiques d'une gestion de l'eau comme un « bien commun ».

Avec, aujourd'hui, des niveaux très divers d'une prise de conscience de l'importance politique, économique et sociale de ce patrimoine, dont « *l'intérêt pour la question des usages de l'eau et des canaux dépasse leur valeur strictement mémorielle ou patrimoniale pour rejoindre les questionnements actuels à propos des enjeux liés au partage des ressources hydriques.* » (Brien A. MEILLEUR)

Elle est élevée dans le VALAIS, le VAL D'AOSTE, embryonnaire en SAVOIE.

Brien A. MEILLEUR, un pionnier de l'étude de l'eau/irrigation en Savoie est formel, en 2012 : « [...] en dépit d'une recherche de longue date sur le même phénomène dans les régions voisines intra-alpines du Valais et de la vallée d'Aoste, la Tarentaise et la Maurienne n'ont jamais fait l'objet d'une recherche approfondie sur cet aspect exceptionnel de leur patrimoine historique et culturel. » *In, les usages traditionnels de l'eau en Vanoise.*

Les travaux du même Brien A. MEILLEUR, associé à Fabrice MOUTHON et Anne-Marie BIMET, rassemblés dans leur livre *A ciel ouvert. Les canaux d'irrigation en pays de Vanoise* (L'Harmattan, 2017) attendent toujours d'être poursuivis et approfondis.

Alors qu'ils ont publié leurs travaux à trois reprises, entre 2012 et 2019, ils insistent chaque fois sur les difficultés d'étudier ce phénomène en Maurienne pour la période qui court de la fin du Moyen Age au XIXe siècle, par manque d'archives. C'est cet aspect de la question qui met d'autant plus en relief le cas de la commune de Saint-André en Maurienne.

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

REMARQUE PRELIMINAIRE

Il est du plus grand intérêt pour la recherche que les communes prennent acte que leurs archives constituent un patrimoine qu'il faut préserver de la destruction ou de la détérioration dans un intérêt patrimonial présent et à venir. Pour cela, il existe des services compétents d'archivistes départementaux auxquels elles doivent s'adresser.

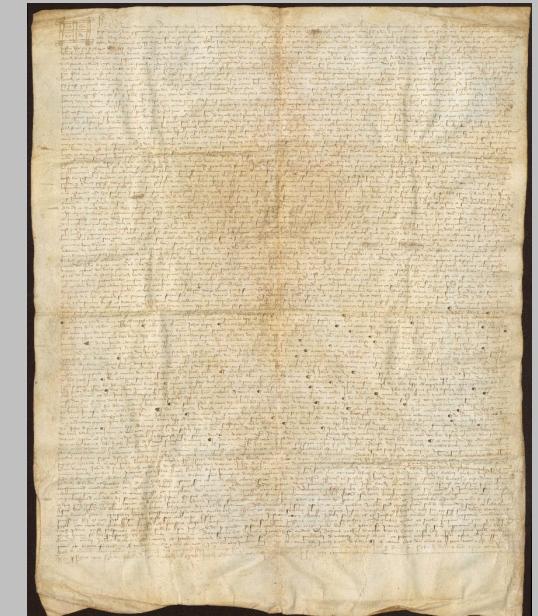
LE CAS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

C'est grâce à l'« Inventaire sommaire des archives historiques de la commune de Saint-André », réalisé en 2005, qu'ont été mis à jour et rendus accessibles aux chercheurs les documents relatifs, entre autres, à l'irrigation gravitationnelle sur cette commune pour le XVII^e siècle. A leur tour, ces documents ont permis de remonter beaucoup plus haut dans le temps sur cette même question.

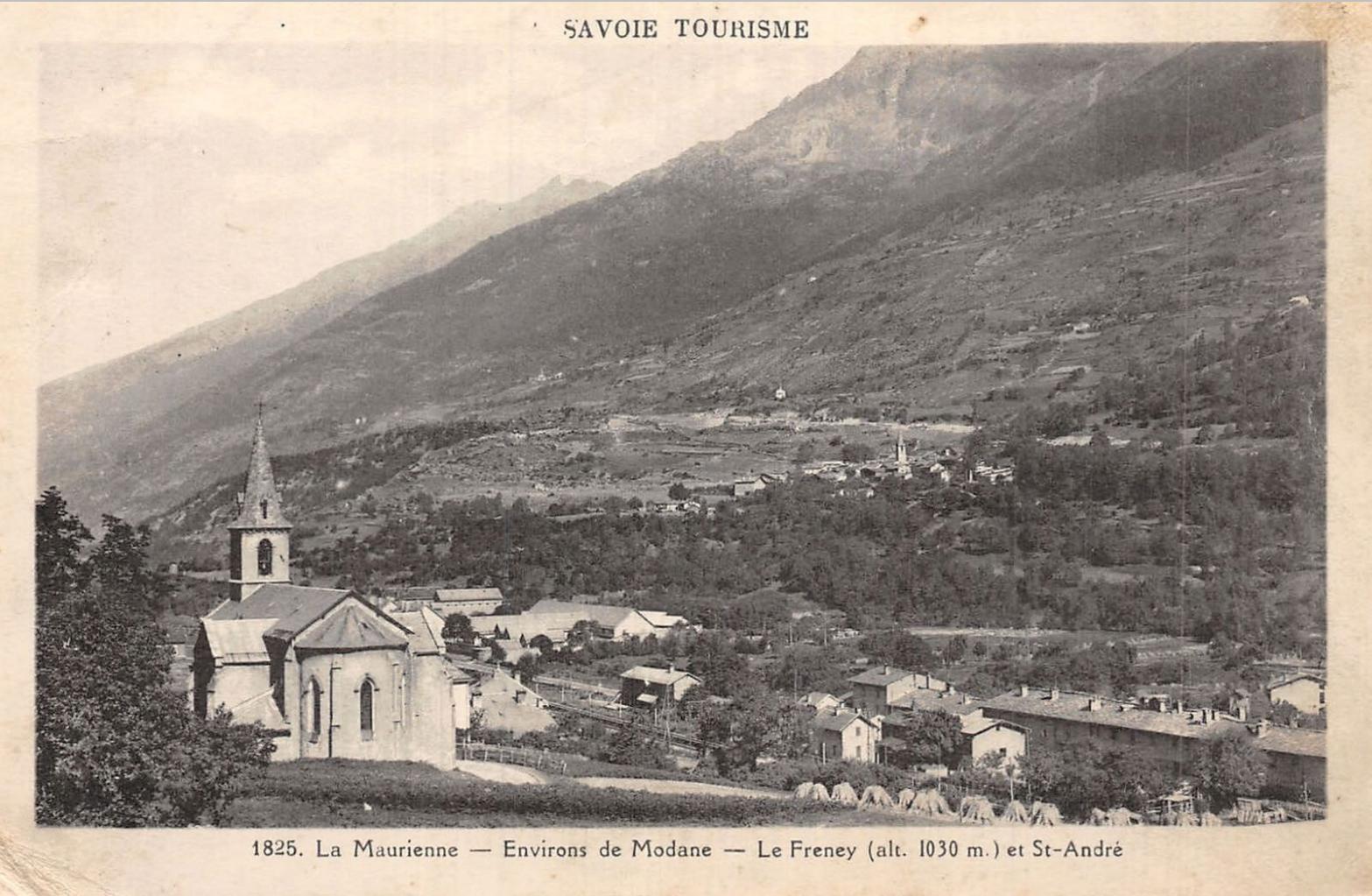
DOCUMENTS CONCERNES

- BB2, Actes des syndics (1620-1659).
- AC Saint-André, CC4, Livre minute du Tiers du Villard, 1 registre de 251 folios, 1658.
- AC Saint-André, CC5, Livre d'esgance d'arrouseage, 1 registre de 122 folios, 1658.

Autre pièce trouvée aux archives départementales, à Chambéry, un parchemin de la fin du Moyen Age (1416). Il s'agit d'une *Transaction entre plusieurs habitants de Saint-André sur l'usage d'un canal établi pour l'irrigation des prairies et la division de tous les jours de la semaine à cette fin faite par la médiation de Mgr Amédée de Montmayeur Evêque de Maurienne, du 14 juin 1416 – On y remarque les mots biale, bialeria, et bialogium (soulignés sur le parchemin, doc. ci-contre).*



D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



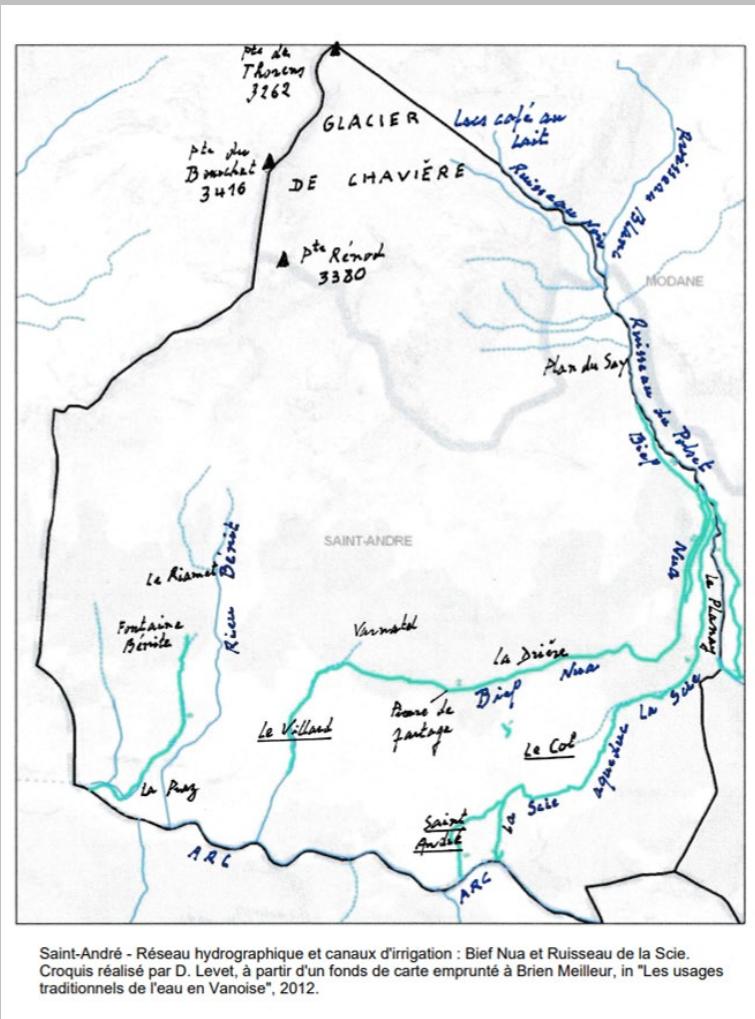
A quelques kilomètres en aval de Modane, sur la rive droite de l'Arc qui la borde au Sud.

D'orientation Sud-Nord, la commune s'étage de 931 m en son point le plus bas à 3262 m à la Pointe de Thorens, soit un dénivelé de 2300m environ.

Saint-André fait partie des communes du Parc National de la Vanoise, massif auquel elle est adossée.

(Doc. 1 : Vue du Freney, rive gauche de l'Arc, et de Saint-André, rive droite. Coll. particulière).

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



LE TERRITOIRE DE SAINT-ANDRE

Territoire en forme de poire, queue au Nord : pointe de Thorens.
Sommet occupé par le glacier de Chavière, à origine de toutes les eaux qui s'écoulent sur le territoire de Saint-André.
Caractéristique : un bassin d'alimentation étendu mais aux diffuseur(s) embryonnaires, situés sur les confins Est (Modane) et Ouest (Orelle).

A l'Est : le principal réseau d'écoulement des eaux. Avec :

- En amont, les Ruisseau Noir et Ruisseau Blanc qui forment le Ruisseau de Polset qui se poursuit par le Ruisseau de Saint-Bernard.
 - En sont issus les deux biefs : Biefs Nua et Aqueduc de la Scie.

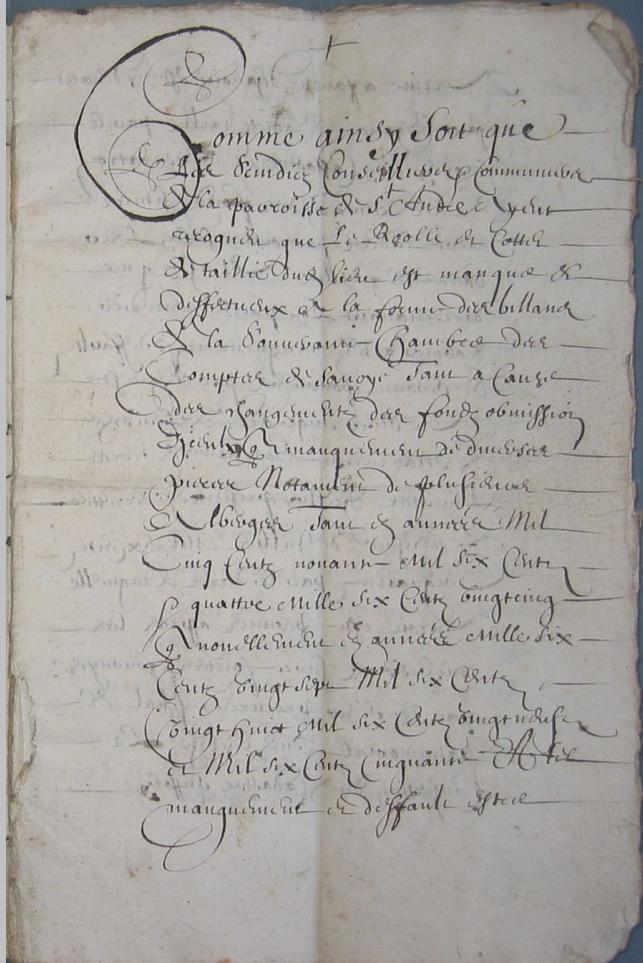
A l'Ouest, indépendant, le Rieu Bénit.

Au centre : absence d'un cours d'eau naturel, d'où la nécessité d'amener l'eau par un canal principal, le Bief Nua, pour alimenter la zone du Villard, la seule dotée d'un règlement d'arroseage en 1658.

Un total de 15.720 km de canaux (Brien A. MFII | EUR)

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



AC, BB2, Saint-André, Acte
d'Assemblée des communiers

UNE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE DES COMMUNIERS DE SAINT-ANDRÉ

Nous savons, par l'Acte d'Assemblée des communiers de Saint-André, daté du 22 avril 1652, que ceux-ci ont décidé de faire procéder à la réalisation :

- d'un cadastre, pour chacun des trois tiers de la paroisse ;
- d'un **reglement d'esgance d'arrouseage** pour le tiers du Villard,

De la part des communiers, il s'agit d'un acte politique fort qui nous montre comment un groupe de propriétaires, exploitant des terres qui sont des prés de fauche, s'est constitué, organisé et a géré de façon autonome un système d'irrigation équitable et économique en énergie.

La confection de ce « livre des esgances des eaux pour arrouser les pres » demande de maîtriser de multiples données. Ce travail nécessite la désignation d'« experts » ou « prud'hommes » choisis au sein de la communauté qui leur reconnaît une autorité morale. Ce sont alors les « syndics conseillers communiers assembles [...] pour le election et nomination des preudhommes estimateurs » qui le font.

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



AC, CC5, Saint-André, Livre d'espacement
d'arrouseage (conservé en mairie)

LIVRE D'« ESGANCE D'ARROUSEAGE » DE SAINT-ANDRÉ (1658)

Etabli sur décision de l'assemblée des communiers de Saint-André, par acte du 22 avril 1652, passé devant Nicolas GAGNIERE, notaire ducal de Bramans (fiche n°6).

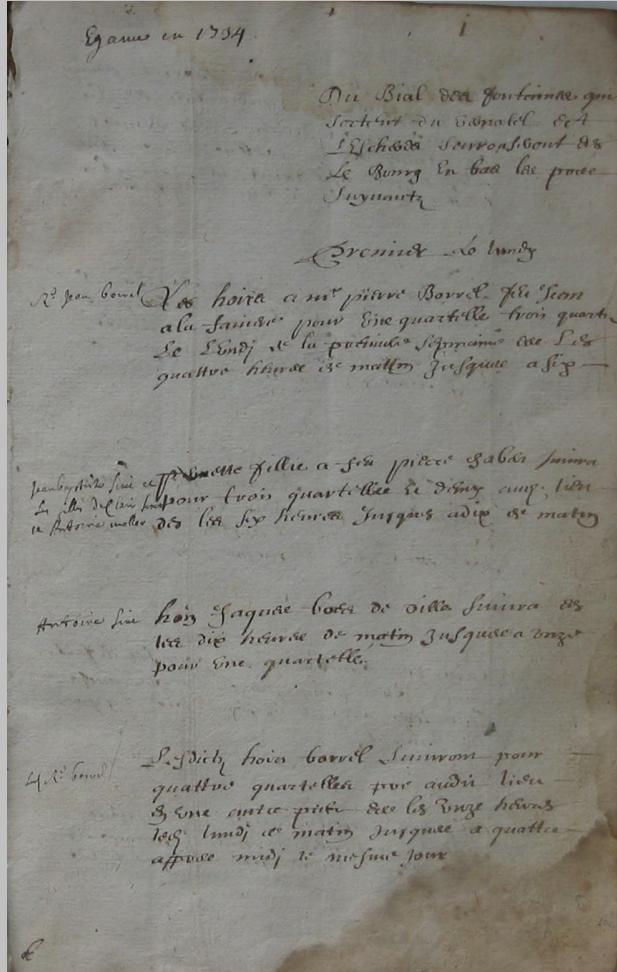
Il s'agit d'un document relié qui comprend 122 folii, recouvert d'une couverture en cuir souple. Le soin apporté par les communiers à ce document témoigne de l'importance qu'ils lui portaient.

En tête, folio 1, ce texte qui sert d'introduction :

Le p(rese)nt livre d'espacement / a esté dressé par moy Jacques / Giraud not(ayre) ducal et commi(ssayre) a ce / convenu par la comm(unauté) de Sainct / Andre syuvant la [verne] de lieu / faicte de part et [-]et biallage /par biallage. Et au rapport a moy / faict par hon(nestes) françois varcin / Jean françois Chinal et Anthoyne / Borrel preudhommes com[-] / par la dicte comm(unauté). En foy de quoy Jay / icelluy signe ce [-] may / mil six cents cinquante huit.

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



Livre d'arrouseage, folio 1

RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE, FOLIO 1

En tête, le *bial* le *Bial des fontaines qui / sortent du vernat et les cheres sarroueront des / le bourg en bas les pres / suyvants* :

Suit la liste des prés concernés dans leur ordre de passage, avec pour indications :
La semaine. Ici : *Premier Le lundy*

Puis le nom du propriétaire, le lieu-dit, la superficie, les heures d'arrosage. Ici : *Les hoirs a Me Pierre Borrel feu Jean / a la faviere pour une quartelle trois quarts / Le Lundy de la première semaine des les / quatre heures du mattin jusques a six*

Suit : *Pierrette fille a feu pierre chaber...*

Puis : *hon(neste) Jacques boes... etc.* et ainsi pour 14 prés

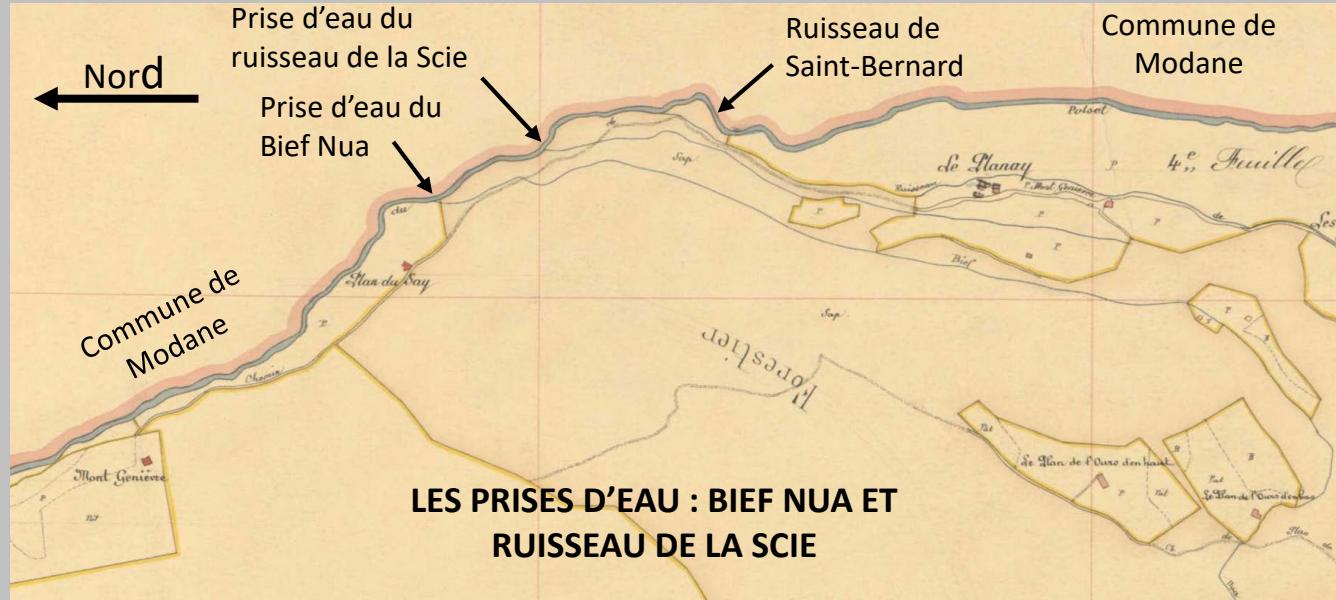
(Se reporter au tableau de dépouillement du *livre d'arrouseage* présenté ci-dessous. Il donne une idée précise du processus d'arrosage des terres : prés et jardin, ou fonctionnement des moulins : moulin de Jean-Baptiste PRAZ, moulin de la Scie, etc. On remarque, par ailleurs, que deux propriétaires sont des femmes. Elles sont membres du consortage au même titre que les propriétaires masculins, avec les mêmes droits, entre autres celui de disposer du droit de vote quand il s'agit de prendre les décisions qui engagent le groupe).

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

FOLIO N°	Origine de l'eau (Bial)	S.	JOUR	Nb parc.	SUPERFICIE*		HEURES		Nat. parc.	Lieu dit	PROPRIETAIRES
					Quartées		Début	Fin			
<i>Du Bial des Fontaines qui / sortent du Vernatet et / leschares s'arrouseront des / le bourg en bas les pres / suivants</i>											
	Bial des Fontaines	A	LUNDI	5	16	0,25					
1	r Bial des Fontaines	A	lundi	1	1	0,75	<i>Des quatre heures de matin</i>	jusques a six		a la Faviere	Les hoirs a Me Pierre BORREL feu Jean
1	r Bial des Fontaines	A	lundi	1	3	0,5	<i>Des les six heures</i>	jusques a dix de matin		a la Faviere	CHABERT - Pernette fille a feu pierre CHABERT
1	r Bial des Fontaines	A	lundi	1	1	0	<i>Des les dix heures de matin</i>	jusques a onze		Oille	BOES - Honnest Jacques BOES
1	r Bial des Fontaines	A	lundi	1	4	0	<i>Des les onze heures de matin</i>	jusques a quatre appres midy	pré	Oille	BORREL - Les dictz hoirs BORREL [ceux de Me Pierre BORREL feu Jean]
	Bial des Fontaines	A	lundi	1	6	0	<i>Des les quatre heures appres midy</i>	<i>jusques a la nuit (et la suite la nuit si bon luy semble)</i>	pré	a la Faviere	BORREL - Honnest François feu Humbert BORREL
	Bial des Fontaines	A	MARDI	3	19						
1	v Bial des Fontaines	A	mardi	1	5	0	<i>Des l'aube du jour</i>	<i>jusques a neuf suivants avant midy</i>	pré	a la Faviere	BORREL - Honnest Anthoine feu Humbert BORREL
1	v Bial des Fontaines	A	mardi	1	9	0	<i>des neuf heures de matin</i>	<i>jusques a six appres midy</i>	pré	a la Faviere	BORREL - Me François BORREL
1	v Bial des Fontaines	A	mardi	1	5	0	<i>Des les six heures du soir</i>	<i>jusques a dix suivants</i>	pré	a la Faviere	BORREL - François feu Humbert BORREL pour ses enfants
	Bial des Fontaines	A	MERCREDI	3	20						
1	v Bial des Fontaines	A	mercredi	1	10	0	<i>Des l'aube</i>	<i>jusques a midy</i>	pré	pré de la Sostaz	BORRELLIN - Me Pierre BORRELLIN
	Bial des Fontaines	A	mercredi	1	6	0	<i>Des midy</i>	<i>jusques a six suivants</i>	pré	pré de la Sostaz	BORREL - Le dict François BORREL pour ses enfants
	Bial des Fontaines	A	mercredi	1	4	0,25	<i>suivra [à partir de six heures]</i>	<i>jusques a la nuit</i>	pré	pré de la Sostaz	BORREL - Me François BORREL
	Bial des Fontaines	A	JEUDI	7	15	0,25				a la Faviere	
2	r Bial des Fontaines	A	jeudi	1	1	0,75	<i>Des l'aube du jour</i>	<i>jusques a cinq de matin</i>	pré	pré du moulin	CHARVOZ - François CHARVOZ
2	r Bial des Fontaines	A	jeudi	1	1	0,75	<i>des les cinq heures de matin</i>	<i>jusques à sept</i>	pré	pré du moulin	CHARVOZ MARAL - Ambroise CHARVOZ MARAL
2	r Bial des Fontaines	A	jeudi	1	1	0,25	<i>des les sept</i>	<i>jusques a huit de matin</i>	pré	pré du moulin	HOSPITAL - L'HOSPITAL dudit Saint-André
2	v au-dessous le moulin de Jean Baptiste PRAZ	A	jeudi	1	2	0	<i>Des les huit heures</i>	<i>jusques a midy</i>	pré	au mollar sous le bourg	BORREL - Honnest Antoine BORREL feu Humbert
2	v au-dessous le moulin de Jean Baptiste PRAZ	A	jeudi	1	3	0	<i>des midi</i>	<i>jusques a trois apres</i>	pré	au mollar sous le bourg	EXCOFFIER - Les hoirs d'Anthoine EXCOFFIER
2	v au-dessous le moulin de Jean Baptiste PRAZ	A	jeudi	1	2	0,5	<i>des les trois</i>	<i>jusques a six</i>		au mollar sous le bourg	BORREL - Claudaz femme à Jean Martin BORREL
2	v au-dessous le moulin de Jean Baptiste PRAZ	A	jeudi	1	3	0	<i>des les six</i>	<i>jusques a la nuit</i>		au mollar sous le bourg	BORREL - Claude BORREL ? Et Jacques BOES [2 q. = BORREL ; 1 q. = BOES]

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



Les deux principaux canaux répertoriés à l'Est de la commune, le Bief Nua et le ruisseau de la Scie, ont leur prise d'eau sur le ruisseau de Saint-Bernard. En amont, celui-ci sort des lacs de Chavière (2804 m), est alimenté en rive droite par le ruisseau Noir qui prend sa source en aval du lac Café au lait (2788 m) puis continue sa course jusqu'à l'Arc (1059 m) en traversant le dernier hameau de Saint-André avant la rivière : Loutraz. Source : GEOPORTAIL, carte de Saint-André en Maurienne, *Données cartographiques IGN*.



Captage du Bief Nua sur le ruisseau de Saint-Bernard



Prise d'eau actuelle du ruisseau de la Scie
sur le ruisseau de Saint Bernard

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



RUISSEAU DE LA SCIE AU LIEU-DIT LE PLANAY

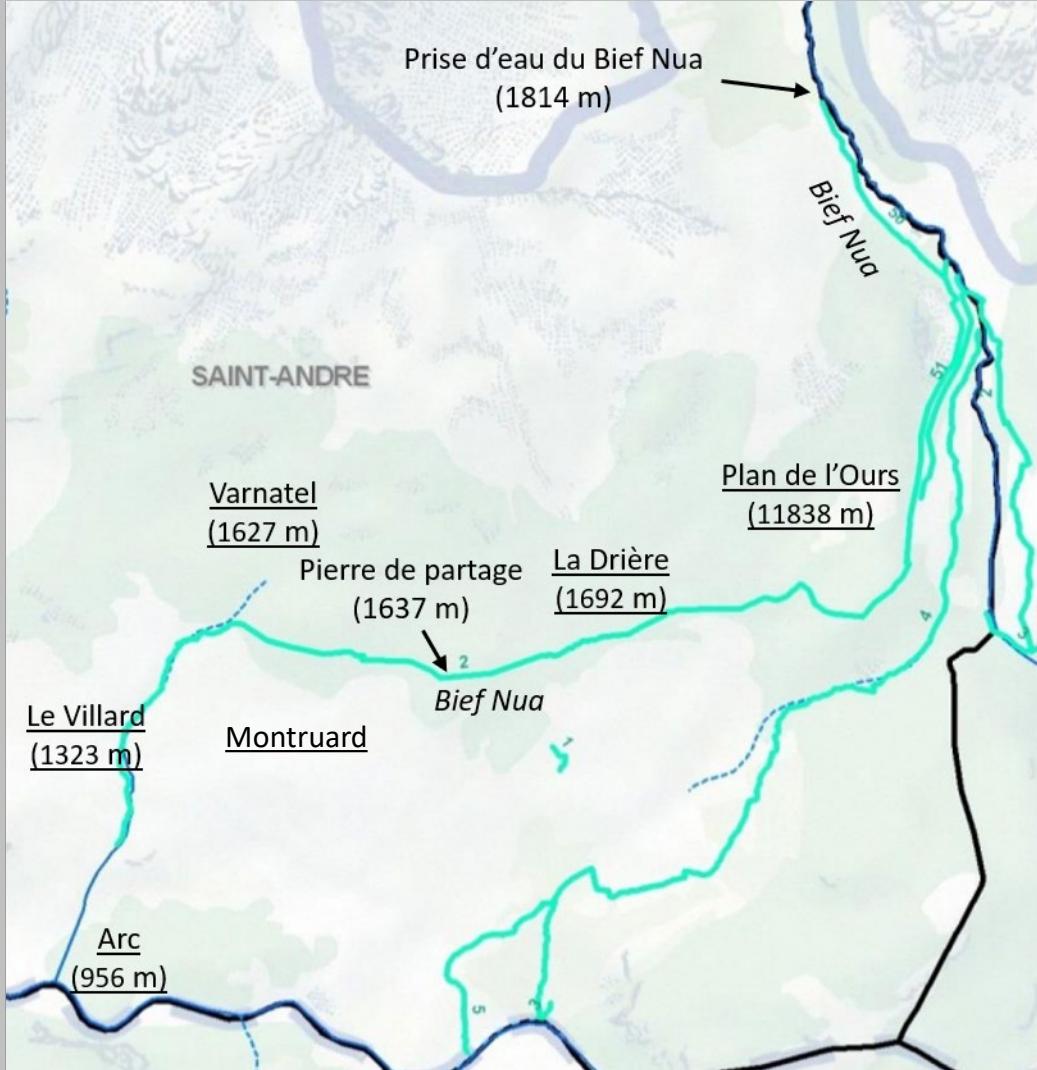


LE PLANAY, RUINES DE LA SCIE



CANAL DE LA SCIE AU LIEU-DIT LA CHARMETTE

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



Parcours du Bief Nua depuis la prise d'eau, en limite de la commune de Modane jusqu'au village du Villard. Il existe de nombreux autres bials qui irriguent le territoire : le bial des Fontaines qui sort du Varnatel.

La pierre de partage sur le Bief Nua à la Géotaz.



Portion d'un bief, détail de construction. Emploi de lauzes pour canaliser et limiter l'infiltration de l'eau.

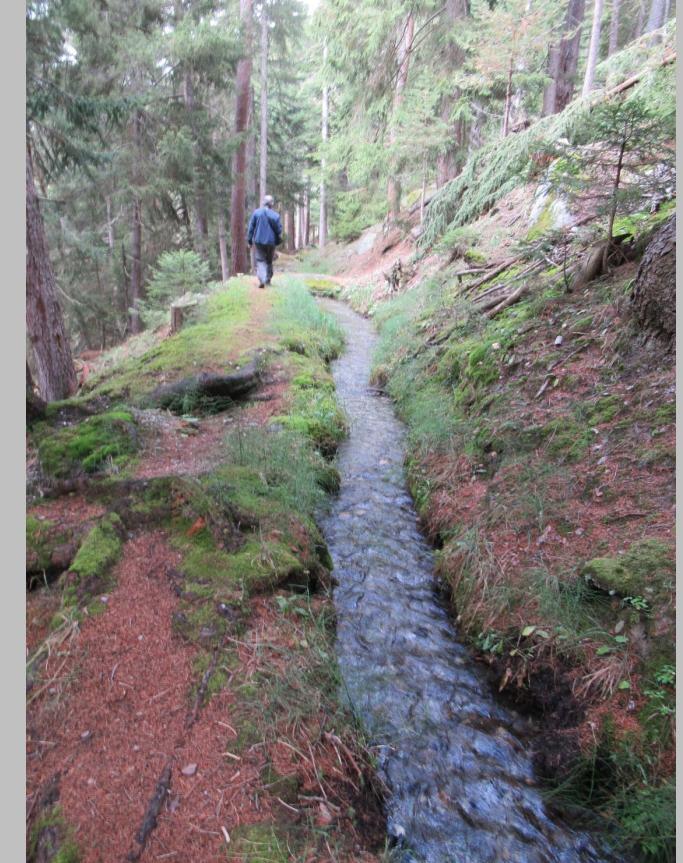
D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION : LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)



LE PLAN DE L'OURS



BIEF NUA AU PLAN DE L'OURS



BIEF NUA À LA DRIÈRE

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

Que retenir de cette étude de cas ?

1- Que les fonds d'archives de nos communes, ceux déposés aux Archives départementales ou ceux de fonds d'archives privées peuvent encore révéler des documents d'une grande richesse qui portent sur cette question. Le classement des archives de Montdenis (Maurienne), en 2014, a révélé l'existence d'un *livre d'arroseage des prés* de 1572.

2- Qu'il existe un espace culturel commun, propre aux communautés des hautes vallées alpines qui ont appris à composer avec un environnement naturel, a priori hostile, dont elles surent tirer le meilleur parti en ne lui demandant pas plus qu'il ne pouvait donner ;

3- Que faire ensemble est toujours plus efficace que de s'en tenir à une démarche individuelle ;

4- Que ce mode d'irrigation par système gravitationnel est un élément majeur du patrimoine des hautes vallées, qu'il demeure d'actualité dans ses applications agricole, touristique et politique, comme nous le prouvent nos voisins du Valais ;

5- En outre, ce système d'irrigation par gravitation a le mérite de remettre sur le devant de la scène la question des *biens communs* qui sont appelés à jouer un rôle majeur à l'heure où il est question de *crise écologique*, de *transition écologique*, où la menace qui pèse sur l'habitabilité de la terre par les humains est de plus en plus grande. Ces leçons d'expérience nous montrent que l'histoire des humains est *d'abord celle de leur relation à la nature*.

D'UNE LEÇON D'EXPÉRIENCE À UN PROJET DE PATRIMONIALISATION DES CANAUX D'IRRIGATION :

LE RÈGLEMENT D'ARROUSEAGE DE SAINT-ANDRÉ EN MAURIENNE (1658)

Tout travail de cette nature ne peut-être une œuvre solitaire. Aussi, son auteur tient à remercier les personnes suivantes sans lesquelles il n'aurait pu donner une suite heureuse à son projet d'étude d'un système d'arrosage gravitationnel, géré en bien commun, en Maurienne :

- Monsieur Alban LEVET, archiviste et paléographe, qui m'a indiqué l'existence du *Livre d'arrouséage* de Saint-André en Maurienne, l'existence du document de 1416 et en a assuré la transcription et la traduction ;
- Madame Emmanuelle COMBET, des Archives départementales de la Savoie, en me donnant la possibilité d'avoir accès au document de 1416 et en l'ayant rapidement fait numériser par le service compétent des archives ;
- Madame Suzelaine BENARD, de Saint-André, qui a une bonne connaissance des biefs, canaux d'irrigation de sa commune et a bien voulu me communiquer un riche ensemble de photographies de ceux-ci. Elle m'a, par ailleurs, autorisé à les utiliser dans le cadre d'une publication ;
- Monsieur le Maire de Saint-André et ses collaboratrices qui m'ont facilité l'accès aux archives communales qui sont conservées par la mairie, m'ont aimablement accueilli pour y travailler et se sont montrés ouverts à la discussion ;
- Enfin, je tiens à remercier le personnel du Musée des Bisses de Botyre, commune d'Ayent dans le Valais, qui m'a ouvert ses portes pour une visite privée et m'a guidé à travers toutes les richesses qu'il recelle.

Dominique LEVET